

VILLE DE



Gencay



**JOURNAL MUNICIPAL
MAI 2021**

LE MOT DU MAIRE, FRANÇOIS BOCK

INFOS

- ◆ Site internet et nouveau logo
- ◆ Permanences à la mairie annexe
- ◆ Mouvement du personnel
- ◆ Nouveaux acteurs économiques à Gençay
- ◆ Un nouveau dentiste à Gençay
- ◆ Cérémonie de récompense
- ◆ Réglementation

SANTÉ

- ◆ EHPAD
- ◆ Résidence Autonomie

COMMERCES

- ◆ Rubrique activité économique
- ◆ Commerces

VIE SCOLAIRE

- ◆ Nouvelle proviseure de notre collège
- ◆ Périscolaire

NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- ◆ Résidences Séniors
- ◆ Cinéma

TRAVAUX

- ◆ Toilettes publiques Mairie
- ◆ Trottoirs Rue du Palateau
- ◆ Rue de la sallée
- ◆ Travaux en voie d'achèvement ou terminés

ENVIRONNEMENT

- ◆ Inventaire des zones humides
- ◆ Lavoir
- ◆ Végétalisation
- ◆ Exposition Jardiner la rue

VOIRIE

- ◆ Sécurité et circulation

VIVRE ENSEMBLE

- ◆ Champs de Foire

PATRIMOINE

- ◆ Travaux du château

JUMELAGE

- ◆ Breckerfeld

HISTOIRE

- ◆ Léonie DEFORGE

Chers habitants de Gençay,

Nous restons toujours sous couvre feu, malgré les vaccination à l'EHPAD et à la Résidence Autonomie, malgré le centre de vaccination mis en place à la Maison de Santé, malgré la vaccination directement chez les médecins et les pharmaciens.

Pourtant, la vie continue pour la population de notre commune, pour ses commerçants, pour ses associations, pour tous les enfants des écoles et du collège qui vivent leur jeunesse vraiment différemment de celle des autres générations.

La municipalité n'est pas resté confinée. Elle continue d'avoir des projets et des travaux de renouvellement des conduites d'eau, route de Civray. Elle a prévu la dépollution et la déconstruction de l'ancienne gendarmerie pour permettre de réaliser demain des résidences seniors et le déplacement du cinéma sur ce site.

La municipalité continue à soutenir nos acteurs économiques locaux qui rencontrent, eux aussi, des difficultés, nos acteurs associatifs qui tentent de maintenir, tant bien que mal, un lien entre les habitants, par leurs actions sportives, culturelles ou solidaires.

Le sars-cov2 (covid19) ayant une incidence mondiale, nous avons aussi une pensée pour nos amis Allemands de Breckerfeld, avec lesquels nous sommes jumelés depuis 50 ans et qui sont eux aussi confrontés à cette pandémie.

Dans notre « ville à la campagne », nous devons préserver nos espaces naturels et particulièrement nos zones humides qui existent encore et qui sont au plus près de nous, Nous devons aussi permettre aux végétaux de revenir au cœur de nos rues et embellir notre quotidien.

Je vous laisse prendre connaissance de ce nouveau bulletin municipal et vous souhaite un bel été...

Mairie de Gençay—SIPAP OUDIN / Dépôt légal - Juin 2021

Imprimé à 1100 exemplaires sur papier recyclé (Cyclus Print) par un imprimeur répondant aux exigences du référentiels Imprim'vert

Photos et/ou articles : Jean Jacques CHEVRIER, Patrice COURTAUD, Claude FERRON, Fabienne GILLES, Joel LAFRECHOUX, Alexandra VILLEGER, Isabelle BOETSCH

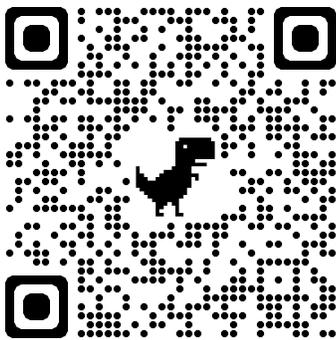
Rédaction et mise en page : Mariana C.B et Patrice COURTAUD

Le site de la commune a été réactualisé.



Des photos, des informations en temps réel, des précisions administratives, des adresses.

Une mine de renseignements pour connaître la vie de la cité ou faciliter des démarches.



Une suggestion : **S'INSCRIRE A LA NEWSLETTER**

Pas de crainte le site est contrôlé et sécurisé.

Pensez-y !

<https://gencay.fr/fr/>

Nouveau Logo

Le Conseil Municipal a choisi un nouveau logo qui en plus du blason permettra d'identifier votre commune.

Ce nouveau logo représentant la ville de Gençay sera apposé sur les lieux publics, le courrier, sur les véhicules et tous les supports de communication.



Produit par Sipap-Oudin de Saint Maurice la Clouère, il a été travaillé avec Jean Louis BOULOUX graphiste et choisi parmi plusieurs modèles par une commission d'élus.

Il conserve l'expression symbolique du château, ses deux rivières, le tout ayant la forme d'un oriflamme.

Pôle emploi, la direction générale des finances publiques, Sohlia (Faire), le conciliateur de justice et ADIL, informent la population que des permanences sont organisées à la mairie annexe (située Place du champ de foire)

 <p>pôle emploi</p>  <p>Les mardis : 13h30-16h30 SUR RENDEZ-VOUS</p>	 <p>DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES</p>  <p>Les jeudis : 9h00- 12h00 / 14h00 - 16h30 Les vendredis : 9h00-12h00</p>																								
<p>PERMANENCES 2021 AVEC VOTRE ESPACE CONSEIL FAIRE GRATUITES SUR RENDEZ-VOUS : 05.49.61.61.91</p>   <p>GENÇAY (De 9h à 12h) Annexe mairie (ancienne trésorerie) - Place du Champ de Foire - 86160 GENÇAY</p> <table border="1"> <tr> <td>Janvier</td> <td>Février</td> <td>Mars</td> <td>Avril</td> <td>Mai</td> <td>Juin</td> </tr> <tr> <td>mardi 12</td> <td>mardi 9</td> <td>mardi 9</td> <td>mardi 13</td> <td>mardi 11</td> <td>mardi 8</td> </tr> <tr> <td>Juillet</td> <td>Août</td> <td>Septembre</td> <td>Octobre</td> <td>Novembre</td> <td>Décembre</td> </tr> <tr> <td>mardi 13</td> <td>mardi 10</td> <td>mardi 14</td> <td>mardi 12</td> <td>mardi 9</td> <td>mardi 14</td> </tr> </table> <p>Rencontrer les ménages afin de les informer des solutions techniques et des aides financières qui existent pour améliorer leur confort toute en réduisant leurs factures d'énergie.</p>	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	mardi 12	mardi 9	mardi 9	mardi 13	mardi 11	mardi 8	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	mardi 13	mardi 10	mardi 14	mardi 12	mardi 9	mardi 14	 <p>MINISTÈRE DE LA JUSTICE <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>  <p>Daniel Gibot Conciliateur de Justice</p> <p>Tous les 1ers mercredis du mois : 9h00 - 12h00</p> <p>COUR D'APPEL DE POITIERS Tribunal Judiciaire de Poitiers Tél. 06 32 50 11 45</p> <p>danielwanda@cegetel.net</p>
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin																				
mardi 12	mardi 9	mardi 9	mardi 13	mardi 11	mardi 8																				
Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre																				
mardi 13	mardi 10	mardi 14	mardi 12	mardi 9	mardi 14																				
 <p>adil de la Vienne</p> <p>Agence départementale d'information sur le logement</p>	 <p>Les mardis matin : 9h00 - 12h00</p> <p><u>pour les dates suivantes :</u></p> <p>22 Juin - 27 Juillet - 24 Aout - 28 Septembre - 26 Octobre - 23 Novembre - 28 Décembre 2021</p>																								

Après 20 années au sein de la commune, Alexandre ROBUTEAU rejoint par voie de mutation la commune de Magné et Sébastien VIGNAUD celle d'Iteuil.

Nos vœux de réussite personnelle et professionnelle les accompagnent.



Alexandre ROBUTEAU



Sébastien VIGNAUD



Mael HIVER rejoint le service des ateliers municipaux

« SERENITY WOOD »



Sébastien COUSIN

Architecture/ Aménagement d'intérieur
Agencement et optimisation d'espaces de
vente pour les professionnels

40 Rue du Cerisier Marjot - 86160 Gençay

À la Liardière



A l'atelier : 09 71 46 31 97
06 70 33 05 57



contact@serenity-wood.com



www.serenity-wood.com

« La Source Bleue »

Cave a vin, fromagerie

Vin et spiritueux, dégustation et vente
à emporter



1 Rue de la Paix - 86160 Gençay
Sur la place du marché



06 24 79 01 45



info@lasourcebleuecave.fr



www.lasourcebleuecave.fr



Arthur BERNARD et Sarah CHASSIN

Signature du bail entre le maire François BOCK et Florian CARREL nouveau dentiste au centre médical de Gençay qui prend la suite de Madame Elena MAC ADAM.



Maison de santé

5 médecins, 5 infirmières, 1 infirmière Azalé, 3 kinésithérapeutes, 1 dentiste,
2 orthophonistes, 2 sages-femmes, 1 ostéopathe, 1 réflexologue,
1 nutritionniste, 1 secrétaire

Une cérémonie de récompense a eu lieu le 6 mars 2021 organisée par Jean BIBAULT président de l'AAPPMA à la maison de la nature et de l'eau située au plan d'eau en présence du maire de Gençay.



Ont été récompensés :

Yves GUILLON par le maire, François BOCK et Joël LAFRECHOUX adjoint, Alain ROBERT par Christian DELAVAUULT membre de la fédération de pêche et André BIBAULT.

Leurs épouses n'ont pas été oubliées.



Avec les beaux jours, nous avons tous des projets parfois bruyants à réaliser...
Pour continuer à avoir de bons termes avec nos voisins, merci de respecter la réglementation communale sur la limitation du bruit.

ARRÊTÉ PORTANT SUR LA LIMITATION DU BRUIT

Le Maire de la commune de Gençay,

VU la loi du 31 décembre 1992 et ses décrets d'application ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la santé publique ;
VU le code de l'environnement et notamment les articles L 571-1 et suivants ;
VU les articles R610-5 et R 623-2 du nouveau code pénal ;
VU l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage n°07/DDASS/SE/008

ARRÊTE

Article 1 — Sont interdits sur la voie publique, dans les lieux publics ou accessibles au public, les établissements recevant du public et les lieux de stationnement des véhicules à moteur, les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif et répétitif et notamment ceux susceptibles de provenir :

- des publicités par cris ou par chants ;
- de l'emploi d'appareils et de dispositif de diffusion sonore par haut-parleur, tels que microphones, postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs ;
- des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation ;
- de l'usage d'instruments de musique, sifflets, sirènes ou appareils analogues ;
- de l'utilisation des pétards ou autres pièces d'artifice et de tous engins, objets, dispositifs, jouets bruyants ;
- de la manipulation, le chargement ou le déchargement de matériaux, matériels ou objets quelconques ainsi que des dispositifs et engins utilisés pour ces opérations.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa précédent pourront être accordées lors de circonstances particulières telles que des manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions.

Une dérogation permanente aux dispositions du présent arrêté est accordée pour la fête de la musique, la fête nationale du 14 juillet et le jour de l'an.

Article 2 — Toute personne physique ou morale utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelques natures qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et tout la journée les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

L'emploi des procédés d'effarouchement acoustique doit s'effectuer dans les conditions suivantes :

- l'appareil sera placé à une distance minimale de 200 mètres des habitations et de 100 m des routes et chemins ;
- l'appareil sera positionné dans la direction la moins habitée et si possible dans le sens opposé aux vents dominants ;

Dans les propriétés éloignées de plus de 500m des habitations et de plus de 100m des routes et chemins, les heures et jours mentionnés à l'alinéa précédent ne s'imposent pas.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et des jours autorisés à l'alinéa premier.

Dans le cas des zones particulièrement sensibles du fait de proximité d'hôpitaux, de maternités, de maisons de convalescence et de retraite ou autre locaux similaires, des emplacements particulièrement protégés devront être recherchés pour les engins ainsi que l'emploi de tout dispositif visant à diminuer l'intensité du bruit ou des vibrations émises.

Article 3 — Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc... ne peuvent être effectués les jours ouvrables que de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis que de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4 — En cas de non-respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipement de quelque nature qu'il soit d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou les propriétés privées, il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudices des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

Article 5 — Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, par la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux ou le port de chaussure à semelle dure.

Article 6 — Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Article 7 — Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps ; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Article 8 — Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Les nuisances sonores feront l'objet d'une amende forfaitaire de 68 € si elle est réglée directement ou dans les 45 jours suivant le constat, après cette date, elle pourra passer à 180 €. Pour une nuisance nocturne, l'amende peut aller jusqu'à 450 €.

Restons prudents même si, pour l'instant, la COVID a épargné l'EHPAD de Gençay.

Les mesures prises par Valérie GIRARD, la Directrice, avec l'appui des médecins, l'engagement du personnel et la disposition architecturale en cinq cantous, s'ils sont des éléments favorables, ne doivent pas permettre de relâcher la rigueur nécessaire.

A ce jour, **90 % des résidents de L'EHPAD sont vaccinés.** Les visites sont autorisées mais encore réglementées. Sur les 10 % restants certains n'ont pas souhaité se faire vacciner et d'autres n'ont pas obtenu l'accord de leurs famille.



La résidence autonomie n'a pas eu cette chance. Beaucoup de choses sont à gérer avec réactivité lorsqu'un fléau de cette envergure s'invite dans une structure de ce type.

En quelques heures il y a nécessité de mettre en place des protocoles organisationnels et médicaux avec du personnel non médical tout en tenant compte de l'humain.



Séance de vaccination

Rappelons que 50 % des résidents ont été touchés et quatre personnes hospitalisées.

Remercions le personnel, les familles qui se sont adaptés aux contraintes et la réserve civile, une fois encore, présente.

L'équipe mobile d'hygiène du CHU est venue faire un contrôle.

Elle a donné un avis favorable à l'organisation mise en place.



Galette des rois offerte par la commune



Confection de crêpes pour les résidents confinés



Réfection de la salle à manger

Nos bars et restaurants n'ont pas réouvert :

Le premier baissé de rideau a eu lieu, il y a à peu près un an et aujourd'hui, le rideau est toujours baissé.. énorme camouflet au lien social qui nous est cher !

Claire et Patrick, co-gérants du café cantine nous indiquent que « le temps est long.. afin de garder un lien avec leur clientèle, le café-cantine réalise une offre de restauration basée sur des produits locaux privilégiant les circuits courts, à emporter, le midi, des pizzas le vendredi...

Mais l'aspect culturel est complètement anéanti avec aucune visibilité sur un calendrier...nous souffrons énormément de tout ce lien qui constitue notre raison d'être ! »



Jean Claude et Nathalie Charbonnier sont arrivés en 2001 : «..le bar c'est toute notre vie.. le contact avec nos clients nous manque terriblement...nous nous occupons comme nous pouvons... la famille, les petits enfants...

On recherche quelques sources de motivation... nous faisons des travaux dans le bar dans l'attente de l'ouverture ? »

Benoît et Nelly Vigan sont dans l'activité bar – restaurant depuis plus de 40 ans : « Le bistrot familial représente une étape importante de notre vie... j'y viens tous les jours... nous prenons notre mal en patience dans l'attente de la réouverture... je ne cache pas que nous avons un projet de vente »



La vie du collège Jean Jaurès Madame Laetitia Roussat, Principale

Madame la Principale, pouvez vous vous présenter ?

...mon parcours est un parcours classique, d'abord d'enseignement (professeure de physique chimie pendant 15 ans) et ensuite 10 ans de personnel de direction...pour arriver en septembre 2019 au collège Jean Jaurès...

Ma première impression, quand je suis entrée dans la cour, fut une impression d'un cadre de travail agréable, spacieux, bien entretenu dans un environnement verdoyant! (j'arrivais du collège Henri IV de Poitiers...quel changement !)



...Les valises déposées, j'ai effectivement découvert une organisation bien en place, avec une vie scolaire qui fonctionne bien, un personnel enseignant très investi et globalement une administration très présente...la gestion du quotidien s'avéra une gestion sans grosses problématiques !



...mon fil conducteur repose sur la considération de l'élève...l'élève au centre de nos préoccupations...quel que soit le niveau, nous devons accompagner les familles dans l'orientation scolaire la mieux adaptée à chaque situation... nous assurons un suivi et un accompagnement personnalisés : chacun doit être au mieux dans sa scolarité au sein du système éducatif c'est en quelque sorte notre challenge au quotidien !



La gestion de la Pandémie

...mon arrivée coïncida avec la crise de la COVID 19 : la gestion de cette pandémie repose sur un principe essentiel : **rigueur bienveillante** : rigueur dans l'application du protocole sanitaire et de la réglementation classique et bienveillance afin d'affirmer une certaine sérénité dans la gestion du quotidien, aussi bien pour l'ensemble des personnels que pour les élèves...

Cour de récréation sous surveillance

Le **choix pédagogique** repose sur le fait que chaque classe est affectée à une salle sauf les matières spécifiques...ce sont les professeurs qui se déplacent, limitant ainsi les mouvements de foule...il existe des lieux de vigilance notamment le réfectoire où les enfants tombent le masque pour manger...l'enseignement de l'EPS est fortement perturbé : les professeurs ne peuvent enseigner qu'à l'extérieur...ils diversifient leurs activités avec des déplacements au plan d'eau et au stade avec l'utilisation de la nouvelle piste...



Le CDI...un lieu très important pendant cette période !

Cette situation peut paraître très préoccupante voire inquiétante...nous essayons d'insuffler un discours apaisant, bienveillant en quelque sorte rassurant...nous communiquons beaucoup entre nous, personnels de service et d'enseignement, avec les élèves mais aussi avec l'extérieur : sur ce dernier point, notre action ne pourrait se dérouler correctement si nous n'avions pas de véritables relations de partenariat avec les collectivités de tutelle ou de fonctionnement : nous entretenons une véritable relation de partenariat avec le département de la Vienne, qui est très présent et réactif aux demandes formulées par le collège.

Je voudrai également souligner la qualité de notre relation de proximité avec la Communauté de Communes de Civray et la municipalité de Gençay : elles sont vraiment très attentives au règlement de nos besoins au quotidien...

Aujourd'hui, la vigilance reste toujours de mise...notre collège vit cette situation toute en retenue, en espérant que l'activité normale et les nombreux projets qui sont dans les tiroirs, voient le jour au plus vite !

Savoir, savoir-faire, savoir-être, se lient intimement pour permettre à un enfant de grandir.

Le temps scolaire et le temps périscolaire sont deux piliers pour que notre école réponde aux attentes des parents et de la société que nous vous préparons pour demain.

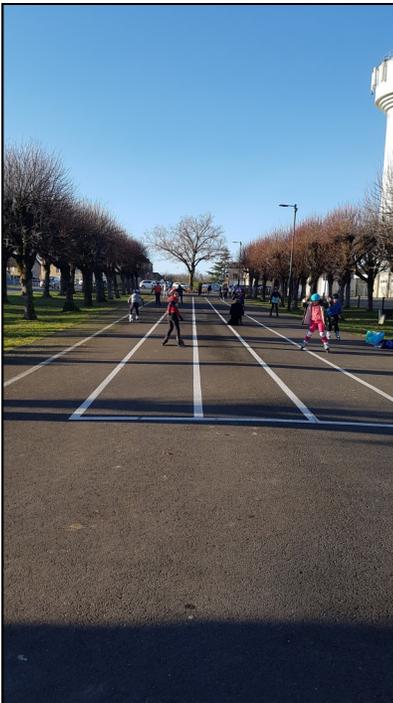


Le temps périscolaire à Gençay

La mairie est mobilisée pour assurer la continuité entre le temps éducation nationale et le temps périscolaire.

Alexandra et son équipe ont mis en place un choix d'activités manuelles, sportives, culturelles, parfois en collaboration avec des associations.

Deux enseignants participent aussi à ces activités.



Amélioration du Cadre de Vie

Des projets et des aménagements sont en cours pour rafraîchir et améliorer la garderie.

La cour d'école est aussi un souci par rapport au revêtement bétonné qui réfléchit la chaleur.

L'idée est de végétaliser et partager cet espace en différentes zones où les enfants se retrouvent selon la diversité des jeux et les affinités.

Le repas, un moment de plaisir

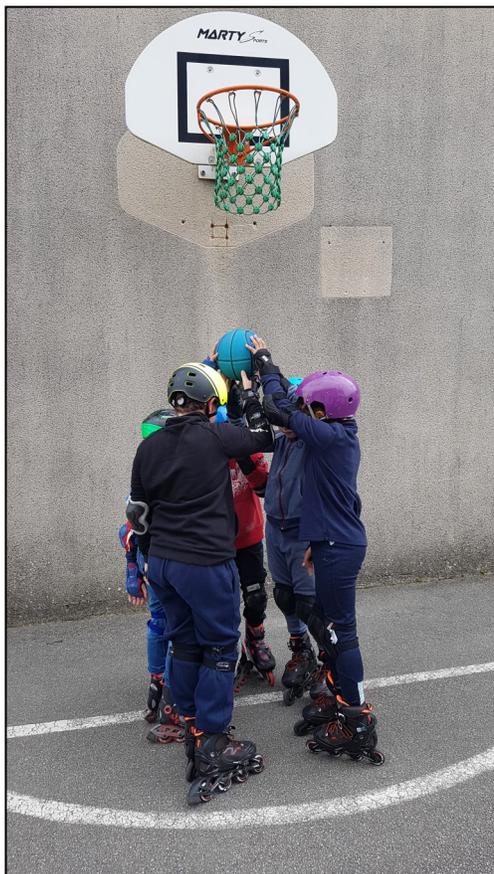
Les retours sont positifs sur la qualité et la présentation des repas. Mais la loi oblige, tous les quatre ans, à un nouvel appel d'offres.

La mairie sera vigilante sur les prestations.

Si le prix est un élément, d'autres facteurs, par exemple l'utilisation de produits frais, l'origine des produits, la diversité des menus, seront primordiaux.

Au niveau de la cantine, une réflexion est engagée pour donner la priorité au biodégradable.

Une réduction des matières plastiques est déjà engagée.



Réorganisation du temps scolaire

Suite à un vote des conseils des écoles, la semaine scolaire passera à la rentrée de septembre à quatre jours.

Le mercredi étant libre, il y aura la possibilité d'amener les enfants au centre social « Mille Bulles » le matin.

Améliorer l'environnement, protéger les ressources

Deux détecteurs de CO2 sont installés.

Ils analysent l'air ambiant et indiquent quand il faut aérer les pièces.



Autour d'Alexandra VILLEGER responsable du service, Constance, Claudie, Karine, Valérie, Martine, Angeline, (Fleuris absente sur la photo)

Déconstruire pour construire.

Les pelleteuses ont quitté le chantier, la poussière est retombée.

Exit la vieille gendarmerie, une page d'histoire de Gençay se tourne.



Tri sélectif



Désamiantage

« Patience et longueur de temps » se disent certainement les futurs locataires qui trouvent que cela n'avance pas assez vite.

Il avait été envisagé que la commune soit maître d'œuvre de ce chantier.

Après la restitution d'une étude de l'Agence des Territoires, cette solution ne semble pas envisageable pour permettre un loyer modéré aux futurs locataires.



Démolition de la maison de la rue du Huit Mai

C'est donc en partenariat avec Habitat de la Vienne, qui a une expérience reconnue dans ce domaine, que la commune portera ce projet.

Le bailleur social du département apporte une réponse globale et peut mener cette opération dans des délais raisonnables.

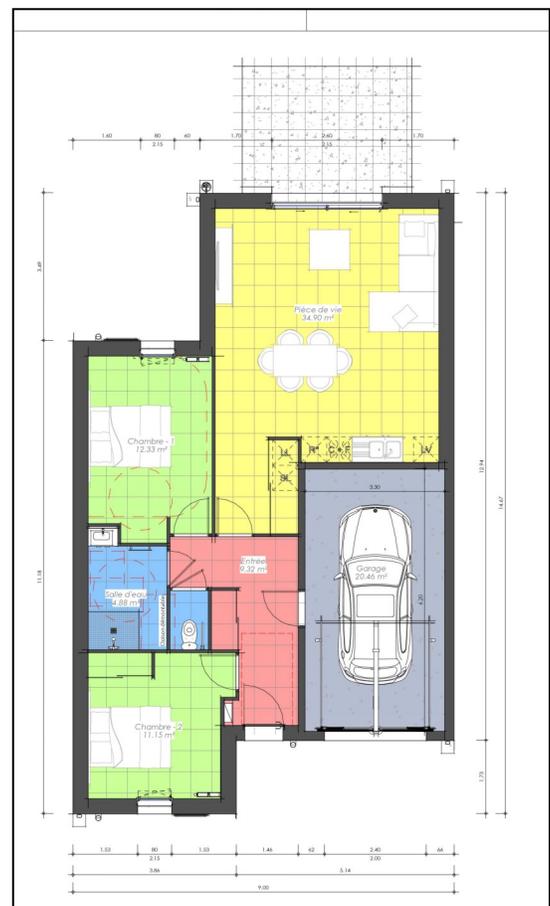


Sur les 3676 m² de terrain, seront construits :

11 maisons de plein pied, selon la formule T3 avec garage, destinées aux Séniors.

Les différentes phases d'études se poursuivent selon le programme établi jusqu'en 2022.

La construction débutera ensuite.



Esquisse, plan susceptible d'évoluer selon les potentiels et contraintes techniques

Les habitués du cinéma de Gençay (plus de 25000 entrées par an) et l'équipe de bénévoles qui l'anime sont depuis longtemps dans l'attente de la dernière séance.

Un projet finalisé et un terrain communal pour les accueillir, les planètes sont donc alignées. Une ultime toile et il n'y a plus qu'à dire « moteur ».



Aire réservée la construction du cinéma

Le montage financier appartient à la Communauté de Communes. Plusieurs réunions ont eu lieu avec un cabinet spécialisé.

Dans un premier temps l'étude consiste à mettre en adéquation les diverses demandes de l'association et les possibilités financières des budgets pour un équipement de deux salles, plus un grand hall.

Le bilan va permettre d'envisager les financements des uns et des autres. Plusieurs scénarios seront sur la table.

L'analyse financière dira les possibilités pour créer un lieu qui rassemble toutes les conditions d'un projet réaliste et réalisable.

Ce sont des choix difficiles, mais Gençay a vraiment besoin d'un cinéma.

« Ce que nous demandons au cinéma, c'est ce que l'amour et la vie nous refusent, c'est le mystère, c'est le mirage. »

Robert Desnos

« *Les prévisions sont difficiles surtout lorsqu'elles concernent l'avenir* » disait le célèbre humoriste Pierre DAC

Cela pourrait s'appliquer à beaucoup d'équipes municipales en ce moment.

Elles doivent anticiper pour programmer en ces temps de budget, des prévisions de travaux dans ce contexte sanitaire, administratif, social, incertain.

Réfection toilettes publiques de la mairie :

L'hygiène, les occupants qui ne sont pas ceux que l'on pense et les dégradations qui vont avec, amènent la mairie à remettre cet endroit aux normes et le transformer en un lieu pour lequel il doit être utilisé.

Un travail, sur place, est déjà engagé avec le concours du bureau d'études « Image et plan » de Gençay.



Trottoirs Rue du Palateau :

Un appel d'offres sera lancé pour une réfection des trottoirs de la rue du palateau de la Poste à la Place du Marché.

Rue de la Sallée :

L'état de cette rue est une des priorités pour la municipalité.

La première étape consistera en une mise aux normes du réseau d'eau par Eaux de Vienne SIVEER. Aujourd'hui toutes les eaux de cette rue finissent à la station d'épuration.

Il faudra séparer les eaux de pluie des eaux usées et en profiter pour faire une réfection du réseau d'eau potable. Cette étape étant terminée, l'aménagement et l'embellissement de la rue pourront débuter.



La route de Civray :

Il n'y a pas eu d'incident, cela montre que la régulation des véhicules a été bien organisée et bien respectée.



Pour rappel, il s'agissait de permettre à Eaux de vienne SIVEER et à l'entreprise IRRIBAREN de poser 2 canalisations de 200 et 150 mm, sur l'axe Source bleue - Château d'Eau.

Coût des travaux :
272 000 euros HT.



Travaux Maison Petite Enfance :

Les malfaçons qui entraînaient des infiltrations répétées dans la toiture végétalisée sont aujourd'hui réglées.

Ces problèmes ont eu pour conséquence de détériorer le plafond du relais assistance-maternelle. Le risque d'effondrement était réel.

Quatre semaines de travaux pour l'entreprise DELHOMME et nos agents municipaux.

Le plan d'eau :

A son aspect bucolique vient de s'ajouter un parcours sportif, constitué de 9 agrès financés par le SIVM Gençay - Saint Maurice et installés par les agents de la commune.

250 m² de jachère fleuris ont été semés en différents massifs le long du parcours pour agrémenter l'ensemble.



Inventaire des zones humides

La commune de Gençay s'est engagée dans l'inventaire de zones humides sur le territoire communal dans le cadre d'un programme du Syndicat de Rivières des Vallées du Clain Sud, financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.



Sarah BEGOIN de Vienne Nature Environnement est venue présenter à un groupe d'acteurs locaux réunissant compétence et intérêt pour cette cause une méthodologie d'étude autour de trois axes : **OBSERVER-INFORMER-PROTEGER**.



Différentes zones ont été répertoriées sur cartes ce qui permettra à Vienne nature dans un premier temps de venir étudier sur le terrain.

Observations et analyses seront ensuite rendues lors d'une seconde réunion.



L'espace boisé devant le lavoir était devenu un taillis vulnérable aux vents forts avec un danger de chutes d'arbres.



L'entreprise "le trèfle blanc" et les employés du syndicat de rivières et de la commune ont entrepris une taille sévère et un nettoyage pour redonner de la lumière, permettre une repousse et en faire de nouveau, un lieu accessible.



C'est dans l'air du temps, l'idée fait son chemin de reverdir les rues de Gençay.

Le béton et la pierre règnent en maître, créant de véritables îlots de chaleur, l'été.



Pourquoi ne pas planter ici un rosier, là une plante grimpante le long d'un mur ou tout simplement laisser vivre quelques plantes sauvages installées par Dame Nature.

Elle va développer la végétalisation des rues.



La commune s'engage à apporter son aide vis à vis de ceux qui souhaitent s'investir dans une amélioration du cadre de vie collectif.

Une exposition sera présentée a la fin du printemps pour des réalisations dès l'automne prochain. Exposition sous les halles du **1er au 17 Juin 2021**.



Présentation

La végétalisation de l'espace public (bordures, pieds de murs, etc.) ne nécessite pas forcément de grands investissements. Pourtant, ces touches de nature s'avèrent de véritables atouts pour une commune. Car, outre l'impact environnemental évident, la reconquête des rues révèle une ville, un village, un quartier.

Cette exposition présente **toutes les bonnes raisons de « Jardiner la rue »** :

- / Renforcer l'attrait touristique
- / Sécuriser la traversée de bourg
- / Intégrer la végétation spontanée
- / Rendre sa place au piéton
- / Recréer du lien social
- / Valoriser le patrimoine historique
- / Etc.

Palette végétale

Que ce soit à l'initiative des habitants, des élus ou encore d'une association, la palette végétale, autrement dit, le choix des plantes est prépondérant dans la réussite d'un projet de végétalisation de l'espace public.

Une présentation (non exhaustive) des différentes espèces utilisées dans ces exemples offre des pistes de réflexion sur les essences à privilégier en fonction du sol, de l'entretien, etc.

Et pour rassurer tout le monde, une série de vrai/faux vient compléter la présentation.

/ Les racines vont abîmer le mur ?
Faux : *Le système racinaire des plantes annuelles et vivaces n'est pas assez puissant pour détériorer la structure des murs...*

/ Les plantes vont envahir la voie ?
Faux : *Si on évite les espèces envahissantes. Le développement des végétaux dépendra de la variété et du choix des plantations...*

Conditions

Cette exposition, co-réalisée par les CAUE de la Charente et de la Gironde, avec la contribution du CAUE de la Vienne, présente des réalisations concrètes de végétalisation de rue dans une douzaine de communes des 3 départements représentés, à différentes échelles.

Fiche technique

14 panneaux (verticaux, fournis avec un système d'attache mais sans supports),
Dimensions : hauteur 1,20 m / largeur 0,85 m,
Matériau résistant aux intempéries, impression couleur,
Assurance obligatoire à la charge de la structure recevant l'exposition.



Accompagner les élus & les collectivités

Le CAUE de la Vienne est à la disposition des collectivités et administrations publiques qui peuvent le consulter pour tout projet d'urbanisme, d'architecture, de paysage ou d'environnement : diagnostics territoriaux, études préalables, guides de prescriptions et/ou recommandations architecturales et paysagères...

Le CAUE propose, en complément de cette exposition, un accompagnement spécifique sur la mise en place d'une démarche de végétalisation des rues, pour les communes intéressées.



JARDINER LA RUE

EXPOSITION

La végétalisation de l'espace public

86

caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

CAUE 86

Avenue René Cassin - Téléport 2 - BP 90238
86993 CHASSENEUIL-DU-PORTOU FUTUROSCOPE Cedex
tel. 05 49 49 91 83 - contact@caue86.fr
www.caue86.fr

[f](#) [i](#) [t](#)

86

Vienne

caue

Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Régulièrement par erreur de GPS, inattention ou non respect des interdictions, des engins motorisés de gros tonnages circulent dans notre centre ville ou sur des routes non structurées pour ce type de trafic.



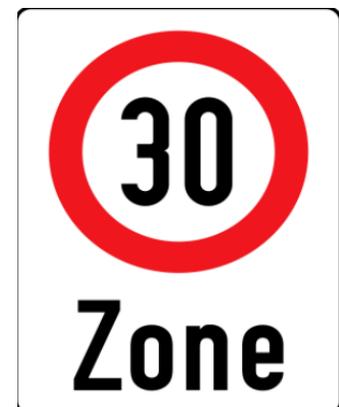
Catastrophe environnementale évitée de justesse Route de Puy-Félix



De nombreux gencéens nous le signalent régulièrement.

La réglementation et les panneaux mis en place sont pourtant clairs.

Il faut aussi rappeler aux automobilistes circulant à Gençay que en dehors des routes structurantes (routes départementales) la majorité des rues de la cité sont limitées à **30km/h.**



Nous aimons :

Son histoire



Ses foires



Ses enfants qui y jouent, ces joueurs de boules



Mais nous n'aimons pas les incivilités !





Passerelles, bardages, échafaudages, habillent les façades intérieures et extérieures du Château de Gençay.

« Nous en sommes à la troisième phase, déclare Bertrand JOUBERT, architecte du patrimoine, en charge des travaux. »



Il explique : « chaque pierre est examinée, réparée ou remplacée, afin de redonner une lecture à l'ensemble. »



Bertrand JOUBERT, architecte
du patrimoine
de la société **Arc&sites**



« Nous espérons ensuite pouvoir rénover l'intérieur de la Tour car il n'y a pas d'accès piétonnier au chemin de ronde » précise Bertrand JOUBERT.



L'enlèvement de la végétation sauvage a laissé apparaître, au sommet de l'Ouvrage, un chemin de ronde dont une partie est en cours de rénovation.

2022, le jumelage des villes de Gençay et de Breckerfeld fêtera en juin ses 50 ans.



C'est en juin 1972 que fut fondé le jumelage de la ville de Gençay avec la ville allemande de Breckerfeld (région de la Westphalie) distante de 1000 kilomètres.

L'histoire a commencé avec un prisonnier de guerre, monsieur André Bernard, horloger français et résident de Gençay.



Pendant la guerre monsieur Bernard déporté en Allemagne à **Dresde**, était assistant horloger chez une famille commerçante.

Les consignes étaient très strictes : créer des liens avec les prisonniers français étaient de très graves infractions sévèrement punies, pourtant cette famille a facilité par sa gentillesse durant ces années, le quotidien de monsieur Bernard.



Après la guerre et suivant les directives et accords entre le général de Gaulle et le chancelier Konrad Adenauer, pour une paix et une vie commune, le maire de Gençay, monsieur Henri Bernard (en pensant à son père à l'époque où il était prisonnier), avec l'appui de son conseil municipal, s'est mis en quête de trouver une ville allemande qui serait de la même taille que celle de Gençay, pour créer un jumelage.

De l'autre côté, outre Rhin, une petite ville du nom de Breckerfeld avec son maire monsieur Friedrich Recker, aspirait, elle aussi, à la même chose, faire un jumelage franco-allemand.

Certes, avec la barrière de la langue que d'hésitations et de préjugés à surmonter !

Aujourd'hui à l'aube de nos 50 ans d'échanges, le jumelage entre nos deux villes est toujours vivant.

50 ans, où nous avons vu naître et croître des amitiés, où nous avons été témoins de la joie des retrouvailles et du chagrin né des adieux.



Nous avons été heureux de constater que des gens qui s'étaient rencontrés par notre intermédiaire pouvaient s'entendre même sans connaissances linguistiques particulières et passer ensemble d'agréables journées.

Les échanges organisés durant ces 50 ans ont été d'ordre : scolaires, culturels, sportifs, économiques, touristiques, et toujours dans la bonne humeur.



Chaque année pour l'Ascension, notre association créer pour faire vivre ce jumelage, organise un échange avec son homologue allemand. Toute la population est évidemment invitée à participer.

Au mois de septembre, une équipe locale va à Breckerfeld pour un marché des paysans, vendre nos produits régionaux.

Au mois d'octobre, nos homologues viennent à Gençay et Marnay pour la foire et vendent eux aussi leurs produits allemands.



Henri Bernard, Friedrich Recker, maires de l'époque, ont fait les premiers pas vers le jumelage ; n'oublions pas aussi tous ceux qui ont participé et qui les ont aidés, habitants de Gençay et de Breckerfeld.

Nous les remercions cordialement pour leur contribution à soigner, comme l'avait écrit monsieur Recker, la « tendre plante » du jumelage entre nos deux villes afin que cela devienne un arbre bien enraciné nommé « **Amitié** ».



Léonie DEFORGE artiste gencéenne.



Née à Gençay le 10 avril 1864, *Léonie* DEFORGE, ici peinte par son cousin André BROUILLET, était la fille de *Jean* DEFORGE et de *Marie Anne Alexandra* MALAPERT-DUMONT, une famille de notables qui quitta Chamapgné-Saint-Hilaire pour venir s'installer à Gençay. En 1896, à Gençay, elle épousait *Charles Armand Henri* GALLET, le fils d'un avocat poitevin. Elle pouvait s'enorgueillir d'avoir pour cousin *André* BROUILLET, célèbre peintre portraitiste et illustrateur, né à Charroux et décédé à Couhé où le collège porte son nom.

Quand et comment et par qui fut-elle initiée à la peinture ? Nous n'en saurons rien. En tous les cas, pendant plusieurs années, elle exposera ses toiles au grand salon de peinture et de poésie de l'Orientine, du nom de l'églantine en poitevin, qui se tenait à Poitiers, chaque année, entre les deux guerres et créé par un autre gencéen *Roger* JOZEREAU.

La Revue du vrai et du beau ; lettres et arts du 10 septembre 1929 nous brosse un portrait assez flatteur de la peintre gencéenne : « **Léonie GALLET-DEFORGE. La série de paysages est assez importante à l'Orientine de Poitiers, et nécessite par ce fait même, une sélection. Il est donc doublement intéressant de compter, parmi les œuvres composant cette dernière, celle portant la signature de Léonie Gallet-Deforge. Sous le titre du Moulin Rocheaux-Fées, cette note m'a vraiment intéressé par les mérites de facture qu'elle décèle et le sentiment de vérité vécue qu'elle exhale.**

Son auteur expose ici pour la seconde fois, et s'est seulement manifestée dans ce groupe, jusqu'à présent. Jamais elle n'a pris non plus d'autres conseils que ceux de son cousin André Brouillet, et, s'étant spécialisée dans le paysage, Léonie Gallet-Deforge, qui aime beaucoup son pays d'origine, le Poitou, s'inspire exclusivement des sites de la région. S'étant intimement pénétrée de son accent caractéristique et de sa couleur locale, elle exprime l'un et l'autre, non seulement avec tout son cœur, mais encore avec une entière sincérité.

L'artiste traduit ce qu'elle voit en toute franchise et loyauté, et dans la plénitude des sensations intimes et profondes que fait naître en elle la nature. Aimant beaucoup cette dernière, elle l'extériorise avec d'autant plus de succès qu'elle est douée d'une extrême sensibilité, d'une délicatesse éminemment féminine, mais non dénuée de vigueur et d'énergie à l'occasion.

J'apprécie aussi beaucoup aussi les qualités de lumière et de couleur dont la palette de Léonie Gallet-Deforge est pourvue, et j'estime que ce sérieux et solide talent, dont la personnalité est avérée, est digne d'une scène de plus vaste envergure (René PRADES).

Au hasard de la presse régionale qui ouvrait largement ses colonnes à cet évènement culturel annuel on relève :

En 1930 on apprend qu'elle exposait une huile intitulée *Hiver*. En 1931, parmi les 320 toiles, dessins et aquarelles elle exposait une peinture : *Sous-bois*. Dans le quotidien l'Avenir de la Vienne, Guy de La Saigne affirmait : « **Mme Gallet-Deforge a un sous-bois plein de fraîcheur** ». En 1932, la revue la Grand'Goule notait : « **Mme Gallet-Deforge, qui appartient à la famille dont était André Brouillet, a dû, pensons-nous, recevoir quelques leçons du maître. Ses saules sont une étude consciencieuse où le talent fait oublier le métier** ». Cette année-là, l'artiste gencéenne exposait une huile : *Les Saules*. En 1935, elle exposait trois peintures : *Allée de Parc*, *Royal dans la brume* et *La Clairière à Gençay*. A ce jour, les seules traces de notre artiste gencéenne se résument à ces quelques articles de presse. Malheureusement, nous n'avons nulle trace de ses peintures à Gençay. (J.J.CHEVRIER)